



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 46597

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la Chine face au respect des droits de l'enfant. La Chine ayant ratifié la convention internationale des droits de l'enfant, l'emprisonnement, en Chine, de Gendhun Choekyi Nyima, reconnu par le dalaï-lama comme étant la réincarnation du dixième Panchen Lama (second personnage de la hiérarchie spirituelle tibétaine) est incompréhensible. Les Jeunes Chambres économiques ont marqué leur désarroi en lui dédiant les actions organisées le 20 novembre 1996, journée nationale des droits de l'enfant, et en l'invitant à cette occasion en France (courrier adressée au chef d'Etat chinois et à son Premier ministre). Face à cette situation, il lui demande quelle est sa position et ce qu'il entend faire suite aux réactions et actions engagées par les Jeunes Chambres économiques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation en Chine face au respect des droits de l'enfant, et plus particulièrement sur le cas de Gedhun Choekyi Nyima, le jeune garçon âgé de sept ans que le Dalaï-Lama avait reconnu en mai 1995 comme le successeur du Xe Panchen-Lama. La France suit avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet, au regard des principes fondamentaux déterminés par la charte des Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention internationale des droits de l'enfant. Elle souhaite que la liberté religieuse et la spécificité culturelle de cette région soient respectées par le gouvernement chinois. Elle soutient le dialogue critique que l'Union européenne mène avec la Chine sur ce sujet. C'est dans le cadre de ce dialogue spécifique que les représentants de l'Union avaient exprimé en janvier 1996 leur préoccupation sur le sort de ce jeune enfant. Leurs interlocuteurs chinois leur ont alors répondu que le jeune Tibétain « était en bonne santé », mais que l'endroit où il se trouvait ne pouvait être révélé « pour des raisons de sécurité ». Ces assurances avaient été reiterées en mai 1996 par le représentant chinois auprès des Nations Unies à Genève, M. Wu Jianmin, lors de la dernière session du comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant. Lors de son récent séjour à Paris, le Dalaï-Lama a confirmé que le jeune Panchen-Lama se trouvait détenu aux environs de Pékin. En dépit des tensions régnant actuellement au Tibet, il a néanmoins tenu à reiterer son soutien à la voie non violente en général, ainsi qu'au dialogue ad hoc entre la Chine et l'Union européenne. Le Gouvernement français continuera d'évoquer cette question, dans le cadre de la prochaine session de ce dialogue, comme lors des entretiens bilatéraux réguliers qu'il a avec les autorités chinoises. Il prendra en compte le désarroi de l'opinion publique française, et notamment l'avis exprimé par les jeunes chambres économiques.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46597

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6685

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 223